

Bi-mensuel romand  
N° 46 27 janvier 1966

Rédacteur responsable : André Gavillet  
Le numéro : 70 centimes  
Abonnement pour 20 numéros :  
Pour la Suisse : 12 francs  
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes  
Administration, rédaction :  
Lausanne, Case Chauderon 142  
Chèque postal 10 - 155 27  
Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro  
ont été discutés ou rédigés par :

Henri Galland  
André Gavillet  
Marx Lévy  
Serge Maret  
Jacques Morier-Genoud  
Jean-Jacques Leu  
Christian Ogay  
C.-F. Pochon

Le N° 47 sortira de presse le jeudi 10 février 1966

## Bientôt pour la Suisse: le choix européen

Cher André Philip ! Quel art très didactique de jongler avec les idées. Les questions les plus complexes, il les ramène à quelques points fondamentaux qu'il est toujours tenté de numéroter pour la clarté de l'exposé.

Et pourtant avec sa courte barbe faunesque et cette manière à lui de respirer d'un coup, fort, par le nez pour clarifier sa voix, habitude que le micro amplifie fidèlement, Philip n'a rien de la composition académique. Cher André Philip ! Quelques-uns d'entre nous gardent le souvenir précieux d'avoir vécu avec lui, par la radio, les moments de crise du putsch d'Alger. Il était venu parler avec une simplicité de militant à un congrès du Parti socialiste vaudois qui siégeait, par amitié pour une section locale, à Vuitebœuf ; le soir, s'adressant au peuple français, de Gaulle réinventait le mot quarteron. Nous étions avec Philip aussi, en mai 1958 : cette nuit même l'Assemblée nationale votait l'investiture au Général.

Quelle droiture, toujours, dans la carrière politique de ce socialiste chrétien. A 18 ans il milite déjà dans la S.F.I.O. Député en 1936, il ne sacrifie pas sur l'autel du Front populaire les principes essentiels : avec André Breton, Magdeleine Paz, Pierre Monatte, Alfred Rosmer, Victor Serge, il crée le « Comité pour l'enquête sur les procès de Moscou et pour la défense de la liberté d'opinion dans la Révolution ». En 1940, il vote contre les pouvoirs du maréchal Pétain. Il adhère à la résistance. Il lutte contre le Guy Mollet de l'expédition de Suez, qui l'exclut du parti.

Lundi 17 janvier, André Philip rassemblait 800 personnes, au cinéma de Beaulieu, à Lausanne, venus l'écouter parler de la construction européenne, par moins 10°. Ce fut une conférence que nous avons suivie en prolongeant par une sorte de rêverie quelques-unes de ces idées que Philip mettait en circulation avec générosité. Ici, nous en avons retenu deux.

### Antiaméricanisme

André Philip, à juste titre, se défend de tomber dans la facile démagogie antiaméricaine. Et pourtant, ses auditeurs ont été frappés de son insistance à dénoncer l'impérialisme économique yankee : monopole américain dans les industries de pointe, drainage à coups de dollars des meilleurs chercheurs européens, gigantisme des entreprises dont les ressources sont supérieures à celles de nombreux Etats européens.

Aussi lorsque Philip demande que soit créé un grand marché intérieur européen, de dimension suffisante pour que les industries européennes puissent être, en l'alimentant, concurrentielles par rapport aux grandes sociétés mondiales, sans être obligées d'exporter l'essentiel de leur production, quand Philip réclame avec d'autres Européens ce grand marché intérieur, il ne réveille pas d'anciens rêves d'autarcie, de repliement sur soi, de chauvinisme multinational. Il cherche les moyens de créer ce qu'il appelle avec bonheur non pas une troisième force, mais une troisième voix.

La concurrence américaine et internationale nous oblige à produire des biens de consommation identiques, aux mêmes prix, au même rythme. Isolément nous ne pouvons pas briser cette « loi d'airain ». Si,

par exemple, un pays grève ses coûts de production du fardeau d'une politique sociale audacieuse, il s'inflige un handicap dans la course au marché mondial. En revanche, un grand marché intérieur libérerait les pays européens du conformisme commercial. A cette vaste échelle, une planification serait possible de manière vraiment originale. On ne serait pas tenu de choisir exclusivement les objectifs de la société de consommation américaine. Sans risque de mort, l'économie pourrait satisfaire d'autres fins. Ainsi chez Philip la communauté économique, la planification et l'humanisme européen ne font qu'un.

### Et la Suisse ?

Depuis que l'Europe des Six est en panne, la Suisse se sent rassurée. Les choix auraient été si douloureux. Dieu soit loué, ils nous sont épargnés. Mais nous avons tort de compter sur un long répit. Il est probable, en effet, que l'Europe surmontera péniblement la crise actuelle ; elle en triomphera pourtant. Dès lors, l'Angleterre songera à nouveau à négocier son entrée dans le Marché commun. C'est à cette éventualité que nous devons nous préparer. Car la question primordiale, trop peu débattue actuellement dans notre pays, est la suivante : devons-nous nous rapprocher de l'Europe unie dans le sillage de l'Angleterre, ou bien devons-nous prendre les devants ?

La prudence, notre statut particulier, nous poussent à temporiser. Or c'est un faux calcul. Notre statut particulier exigera une négociation serrée. Si l'Angleterre, comme elle le fit déjà sous le gouvernement Macmillan, lâche ses partenaires de l'A.E.L.E. et se rapproche du Marché commun, nous serons, nous, obligés, contraints et contrits, de frapper à la porte. Notre marge de négociation sera faible. En revanche, si nous prenons les devants, nos chances seront accrues : elles nous permettront peut-être d'arracher des conditions particulières.

De toute façon, une telle négociation ne se conduit pas au pas de charge. Voyez les précautions autrichiennes ! Le cheminement sera d'autant plus lent que le problème ne sera pas uniquement de politique étrangère. Pour pouvoir nous rapprocher de l'Europe, nous aurons à résoudre un certain nombre de questions intérieures (suffrage féminin, articles d'exception, problème jurassien). Toutes ces révisions ne s'improviseront pas. Raison de plus pour se lever tôt.

Lorsque M. Spühler prit la direction du Département politique, les commentateurs s'accordèrent pour lui prédire une gestion prudente de nos affaires diplomatiques ordinaires pour les deux ans qui viennent. Or, si l'Europe entre en convalescence à Luxembourg, il faudra immédiatement poser la question : notre intérêt national est-il de suivre ou de précéder l'Angleterre ? Cette question-là n'attendra pas deux ans.

P.-S. — **Nos lecteurs suggèrent.** Lors de notre référendum, plusieurs lecteurs ont demandé que soient discutés les problèmes européens. Cet article n'est pas une brève réponse, mais une « ouverture » du dossier.

## Le 1er mai, en France

L'an dernier, un éditorial indigné de Rivarol attirait notre attention sur un amendement en apparence anodin, adopté sans discussion et avec indifférence par l'Assemblée nationale française, lors de la discussion de la loi sur la fiscalité des sociétés :

« Le gouvernement déposera avant le 1<sup>er</sup> mai 1966 un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement » (amendement Vallon).

On sait, en effet, que l'augmentation des réserves d'une société ne profite qu'aux actionnaires (plus-value boursière, ou droit de souscription à de nouvelles actions). Les salariés en sont spoliés. Cette constatation était au cœur de nos articles sur l'épargne négociée.

Or M. Capitant, dans un article remarqué (Le Monde, 22 janvier 1966) fait de cette disposition la pierre de touche de l'orientation du nouveau gouvernement. On verra M. Debré à l'épreuve. A suivre attentivement.

# Les très riches heures de Bourges, capitale du Berry

Jamais Bourges ne fut à ce point à l'honneur. Ce n'est pas que les amateurs d'art redécouvrent sa cathédrale, qui est depuis longtemps classée dans les guides des choses à admirer. (Et pourtant trop méconnue encore; que vous veniez des quatre coins du pays, c'est elle que vous repérez d'abord, comme à Chartres; et quand vous la retrouvez après les quartiers extérieurs et les rues pavées du haut de la Cité, quelle révélation d'une architecture à la fois, c'est si rare dans le gothique, belle et énergique). Bourges aujourd'hui, c'est aussi sa Maison de la Culture; non loin de la cathédrale, en contrebas, sur l'Esplanade Marceau se dresse une sorte d'usine de briques rouges; au fronton de ce « palais », des frises néo-classiques, dans le style pompeux d'un certain modernisme d'avant-guerre, qu'il faut appeler mussolinien, car c'est en Italie qu'on en trouve encore les exemples les plus prétentieux.

Beau paradoxe ! La culture du XX<sup>e</sup> siècle loge dans la laideur à côté du plus prestigieux monument de pierres vives, d'une époque où pourtant l'on ne se lavait pas chaque matin les dents avec le mot culture. Cette Maison a donc les honneurs de la grande information; après l'inauguration solennelle par Malraux et la visite hélicoptée du général de Gaulle, on pouvait penser que Bourges retomberait dans l'oubli des lendemains de fête. Or, en quelques semaines, alors que nous préparions cet article, nous avons noté : une émission de la T.V. romande de Pierre Barde et Georges Kleinmann (décembre 1965), un reportage du « Nouvel Observateur » (janvier 1966), une critique de « L'Express » plus importante que pour un spectacle parisien sur : « L'histoire du soldat » et « Le montreur de galaxies », en création, et enfin un article très solidement documenté du « Journal de Genève » (15 janvier 1966). Pourquoi tant d'intérêt et quels sont les éléments encore peu connus du dossier ?

## Le désert français

Quand on parle de Bourges, il est évident que nous subissons la propagande française. Toute transposition de France en Suisse romande serait abusive. Bourges est nouveau par rapport au sous-développement culturel d'une France centralisée, par rapport à l'ennui d'une petite ville (60 000 habitants) de la province française. Or toutes les capitales romandes, même régionales comme La Chaux-de-Fonds ou

Bienne, disposent de moyens culturels plus variés. Et Bourges pèse peu comparé à l'équipement théâtral des villes allemandes. Cette réserve faite, il y a plusieurs enseignements à tirer de cette expérience française. Mais un point d'histoire, encore.

## Les briques rouges

Si la V<sup>e</sup> République célèbre cette réalisation comme sienne, notons pourtant que la bâtisse date du Front Populaire (1937). Lent cheminement de l'histoire. Nul doute que M. Malraux n'ait été au jour inaugural sensible à cette « modification ». La Municipalité de l'époque voulait répondre aux besoins culturels de la population. On construisit donc une Maison du Peuple (autre terminologie). Selon les conceptions d'avant-guerre, le programme de construction exigeait un grand local pour les fêtes, les bals, les distributions de prix. Quelque chose comme la grande salle de nos villages. Voilà pour les briques rouges. Et puis ce fut la guerre, la libération, l'immobilisme. La culture populaire stagnait. La Salle des Fêtes n'était plus qu'une salle à banquets. Le gaullisme, c'est à son actif, permet de reprendre le problème; mais, avant toute chose, la présence, dès 1961, de la Comédie de Bourges, centre dramatique national, rendit possible la transformation de la Maison.

## La distribution intérieure

Quel est donc l'aménagement de cette maison « polyvalente » ?

- Un grand théâtre de 949 places. Théâtre dit à l'antique. Il descend en gradins, selon une pente très marquée, jusqu'à la scène très largement ouverte. Pas de loges, pas de hiérarchies, pas de privilèges. C'est une condition du théâtre populaire. Quel que soit le spectacle, on paie le même prix à toutes les places. Elles ne sont pas numérotées. L'ordre d'arrivée dans la salle détermine le placement.
- Un petit théâtre de 400 places (conférences, débats, spectacles poétiques, musique de chambre, films en 16 mm); un club de lecture où quelques vitrines présentent un choix de très beaux grès rappelant que Bourges est le pays de prédilection des potiers; une salle d'exposition; un foyer; une cafétéria; un télé-club; une discothèque de prêts qui dispose notamment d'enregistrements peu

commerciaux de théâtre et de poésie et une bibliothèque, non de prêts, mais de consultation : il s'agit de ne pas faire concurrence à la Bibliothèque municipale, très vivante à Bourges.

Les animateurs, à juste titre, nous ont fait remarquer combien il est difficile d'organiser une telle maison et de définir sa place dans la Cité. En effet, elle n'est jamais créée dans le vide culturel absolu, mais dans un milieu où existent d'autres activités dont le succès est parfois incontestable. Il faut donc veiller à ne pas les doubler. A Bourges, c'était le cas pour la bibliothèque municipale, nous l'avons dit en passant, la remarque aurait été valable aussi pour le ciné-club: Bien implanté, animé, il aurait été fâcheux de le transplanter ou de le supplanter.

Il n'y a donc pas de définition rigide des Maisons de la culture; elles ne sont pas transportables partout selon un modèle standard préfabriqué. Suivant les circonstances locales, elles regroupent certaines activités culturelles; elles ne les centralisent pas toutes sous le même toit.

En revanche, un principe ne souffre pas d'exception : pour s'intégrer à la cité, de telles maisons ne peuvent être bâties qu'au centre des villes. Une enquête probante révèle qu'à Bourges, ville de faibles dimensions pourtant, le fait de posséder une automobile est un facteur décisif de fréquentation. Que serait-ce si l'implantation était en périphérie ?

## Une réussite

Gabriel Monnet qui est l'animateur et l'administrateur de la Maison peut mesurer le travail accompli. Dès sa première saison (il ne s'agit pas de théâtre seulement, car aux 49 spectacles dramatiques s'ajoutent 2 spectacles lyriques, 6 spectacles de danse, 21 concerts, 9 galas de variétés, 33 conférences, 11 films, 5 récitals poétiques, 9 expositions, 4 débats publics), il rassemble 62 000 spectateurs; c'est le chiffre même de la population de Bourges; en 1964-1965, 8413 adhésions à la Maison de la Culture. C'est le 13 % de la population totale.

Ces adhérents ne sont pas des membres passifs. Gabriel Monnet a voulu une animation collective. Il l'obtient grâce au Conseil culturel, une des originalités de l'entreprise. Y siègent les représentants des comités d'entreprises, des syndicats, des groupements culturels. Ce conseil est composé de deux commissions qui se réunissent chaque mois : l'une

# Les Paysans de Lausanne

Une des œuvres les plus brillantes d'Aragon, c'est le Paysan de Paris; sa première partie notamment consacrée au Passage de l'Opéra, double galerie couverte, celle du Baromètre et du Thermomètre qui, il y a quarante ans, reliait deux rues de Paris. La glauque lueur de ces tunnels du commerce, cette lumière d'aquarium humain « qui tient de la clarté soudaine sous une jupe qu'on relève d'une jambe qui se découvre » permettait toutes les métamorphoses de ce paysage urbain, où cohabitaient les hôtels de passe, le petit commerce, un théâtre moderne « spécialisé », des cafés.

Mais le Passage de l'Opéra, en 1924, n'était pas seulement un prétexte à développer les thèmes du fantastique quotidien et du merveilleux moderne. Cette galerie était menacée par la pioche des démolisseurs, gagnée par l'avance de la percée du boulevard Haussmann et les commerçants se groupaient pour défendre leurs intérêts spoliés au profit d'une société financière. Le journal « La Chaussée d'Antin », organe de défense des intérêts politiques et économiques du quartier, menait la lutte.

« La bête noire, écrit Aragon (p. 40), c'est M. Oudin, conseiller municipal. C'est à lui qu'on s'en prend de toutes les fautes commises, il est l'homme de la banque Bauer, Marchal et Cie. »

## Sur les rives du Flon

Lausanne a son passage (la Cheneau de Bourg) et son poète (M. Oesch-Gonin). Il nous invite à une surréaliste promenade de connaisseur qui aurait enchanté Charles-Albert Cingria, le flâneur de la Vallée du Flon. Accompagnons-le ! Nous citons son Mémoire au Conseil communal pour l'élargissement du haut de la Cheneau-de-Bourg par la création d'un trottoir sous arcades...

« Engageons-nous maintenant dans l'impasse dominée par l'Hôtel City. Nous y trouvons d'abord le numéro 5, un ancien repaire de péripatéticiennes — une de ces dames y fut même assassinée dans la nuit du 3 au 4 décembre 1948 —. Ce bouge « d'apparence minable », comme le relevait un journaliste dans sa chronique du crime, fut métamorphosé par les maîtres imprimeurs Roth et Sauter pour la coquette somme de Fr. 300 000 » (pétition au Conseil communal, p. 6).

Tout y perd sa banalité :

« Signalons ici la pittoresque manœuvre des camions à ordures qu'on peut observer les lundis, mercredis et vendredis et le manège de son équipe de boueurs. L'un de ceux-ci commence par fermer le goulet en y plantant des poubelles en pleine chaussée; ensuite seulement le camion monte en marche arrière depuis

la rue Centrale, puis y redescend, une fois les seaux vidés, en marche avant » (p. 11).

Jadis, les lieux étaient roman-feuilletonesques. « Les descentes de police y étaient fréquentes. On parlait de galetas communiquants rendant toute poursuite malaisée » (p. 8). Merveilleuse Lausanne !

Les commerçants du quartier sont groupés pour défendre eux aussi leurs intérêts menacés par une société financière. Non, nous ne forgeons pas de toute pièce un parallèle avec Paris. D'ailleurs, la comparaison s'arrête là. A Paris on élargissait les boulevards en taillant droit dans les quartiers. A Lausanne, on rétrécit la rue; et les commerçants crient à l'asphyxie.

Ce problème d'urbanisme est d'intérêt local. Nous le résumerons donc brièvement en trois dates.

**1935.** Chômage. Municipalité socialiste. Programme de grands travaux. Assainissement des taudis. Des alignements nouveaux sont votés à la Cheneau-de-Bourg, rectilignes, de 12 mètres. Le bas de la rue est reconstruit On y bâtit des logements populaires.

**1960.** Pour tenir compte des restaurations des immeubles faites avec goût, les alignements sont modifiés, et ramenés à 9 m 50 dans la partie supérieure (6 m de chaussée et 3 m 50, passage pour piétons sous arcades).

discute les programmes et le calendrier des activités, l'autre informe le public. Elle est aidée par quelque 140 « relais » qui, sur place, dans les bureaux, les ateliers, les écoles informent leur entourage et assurent la prélocation.

Tous ces efforts sont admirables et pourtant la réussite n'est pas complète.

Des spectacles d'une remarquable qualité ont été montés sans concession au public; les spectateurs étaient là, en nombre, mais la culture est-elle devenue populaire ?

### Un stable de Calder

Au cours du reportage de la T.V. romande fut enregistré un dialogue significatif entre des ouvriers et des responsables du centre culturel.

— Nous avons admiré « L'Ecole des femmes », disait un ouvrier, nous avons cru en comprendre le sens; mais la langue de Molière, le sujet, tout cela nous paraît bien loin de la réalité d'aujourd'hui.

Les animateurs répondaient par des images et un vocabulaire ouvrieriste d'assez mauvais aloi.

— Nous voulons être les « ouvriers de vos loisirs ». Nous cherchons avec vous un point de rencontre qui se situe à un niveau émotionnel commun. Abaissons les barrières sociales ! Vous êtes ouvriers métallurgistes. Voyez le grand stable de Calder planté dans la salle d'entrée de la Maison de la culture : il a été réalisé par vos camarades métallos d'une ville voisine. Il est le symbole de notre rapprochement !

Et pourtant...

### Une réussite incomplète

Les adhésions se répartissent par catégories socio-professionnelles de la manière suivante (saison 1964-1965) On peut adhérer soit à titre individuel, soit par l'intermédiaire d'un groupement dont on est membre.

Adhérents	Professions libérales et cadres					Ouvriers
	Etudiants	Enseignants	Employés	Commerçants	Ouvriers	
individuels	28,3 %	10 %	18,2 %	12,5 %	5 %	4 %
collectifs	42 %	6,5 %	14,9 %	14,3 %	1,6 %	6,8 %
Sans profession	Sans profession					Sans profession
	Apprentis	Agriculteurs	Retraités	Sans profession		
individuels	0,3 %	0,1 %	2,4 %	19,3 %		
collectifs	1,1 %	0,5 %	1 %	10,6 %		

1964. L'entrée dans la rue est réduite à 4 m. Le passage des piétons est prévu à l'intérieur d'un immeuble riverain, qui va être reconstruit par une compagnie financière.

Il est très rare que des alignements soient rétrécis. Ce rétrécissement légal revenait à offrir au propriétaire, c'est-à-dire au nouveau propriétaire, une surface constructible de 28 m<sup>2</sup>. A la rue de Bourg, le mètre carré vaut quelque 7000 francs. C'était un joli cadeau offert à la Compagnie financière et de crédit S. A. qui avait acheté le terrain en 1960 sur la base des anciens alignements.

Mais quelle est cette compagnie puissante qui écrase la rue ? Laissons de côté, un instant, notre microscope local.

### Télex

Cette compagnie est animée par un financier aux talents incontestables, M. André Lévy. Installé en Egypte, il dut quitter ce pays quand l'antisémitisme de Nasser devint trop virulent. Porteur de la nationalité italienne, il choisit Lausanne pour y pratiquer une nouvelle forme de courtage financier dont l'essor prodigieux est lié à l'importance accrue des transactions dites en « Euro-devises ».

On appelle opération en « Euro-devises » une opéra-

On constate donc la faiblesse des adhésions des ouvriers, des commerçants, des agriculteurs, l'absence quasi totale des apprentis. Ceux qui ont reçu la formation culturelle la plus poussée sont au premier chef les bénéficiaires des efforts de Gabriel Monnet qui cherche à atteindre pourtant un public non pas sélectionné, mais populaire.

Plusieurs ouvriers le disent, répondant aux enquêtes de Monnet : « Le mot culture sent l'école ». « A mon âge (ceux qui tenaient ces propos avaient rarement plus de quarante ans), on ne va plus à l'école ».

En fait, le mot est mal choisi, car il est souvent associé à une sorte d'enseignement didactique. Mais l'obstacle n'est pas dans le mot seulement.

M. Agiez, de l'Ecole-Club Migros, qui connaît par une longue pratique les difficultés de l'éducation des adultes, avait devant nous dégagé la même leçon : avant toute chose ne pas associer la culture à l'enseignement, mais plutôt au loisir et à la vie sociale. Mais quand bien même l'on prendrait cette précaution, le changement de terminologie ne fera, souvent, que masquer le problème. Il est des œuvres qui ne touchent qu'un nombre restreint de spectateurs : public et population ne se recoupent pas.

Ces difficultés, Gabriel Monnet et ses collaborateurs ne les dissimulent pas. Ils ne s'abritent pas derrière leur réussite. Ils ne crient pas au miracle. Les chiffres que nous avons donnés plus haut et qui révèlent une faible participation des ouvriers ou l'absence des apprentis, ils sont publiés par la Maison de Bourges elle-même.

Pour nous, c'est la qualité première de l'expérience française : on n'y cache pas les obstacles sous les décors. Monnet sait qu'il est engagé dans une partie telle qu'il risque de succomber à la tâche. Il réclame des dizaines d'animateurs. Et l'aboutissement idéal de ces efforts devrait être des créations originales (Bourges compte déjà un auteur « né » dans la maison : Pierre Halet) qui répondent aux exigences d'un public nouveau, redéfini.

Un dernier point. Tout spectacle ne saurait satisfaire tout le monde. Le public se découvre aussi à travers la diversité des programmes et des spectacles. Il faut qu'il puisse manifester sa liberté, faire ses choix. C'est une exigence première surtout dans une ville de moyenne grandeur. A Bourges, la Maison de la Culture prépare une politique culturelle d'ensemble variée, mais qui ne dépend pas du hasard des agendas des impresarios.

tion dans laquelle sont engagées deux banques d'un même pays ou de deux pays différents, mais qui est conclue en une devise autre que la monnaie nationale des parties contractantes. La majorité de ces opérations se traitent en dollars (on dit aussi Euro-dollars), et souvent avec des pays extraeuropéens. Aussi des « Euro-devises » peuvent s'appliquer à des opérations passées entre une banque canadienne et une banque japonaise portant sur des crédits en dollars. La terminologie bancaire, on le constate, est un peu floue.

Or, pour la même monnaie, il y a sur les différentes places disparité des cours. Imaginons deux banques européennes. L'une dispose de 300 000 dollars, l'autre cherche 300 000 dollars. Si elles passent l'une et l'autre par leur correspondant aux Etats-Unis, l'une pour vendre, l'autre pour se procurer des dollars, la vente et l'achat ne se feront pas au même cours (de même, placement en dollars et prêts en dollars ne se font pas au même taux d'intérêts). Ces deux banques auraient donc avantage à être mises en relations l'une avec l'autre. C'est le travail du courtier qui doit disposer d'un formidable réseau d'informations et travailler par télex (Lausanne dispose d'un excellent central télex). L'opération est facile à comprendre. Plutôt que de passer par l'intermé-

Telles sont les qualités de cette fleur du désert français.

## Annexe

### I. Fréquentation de la Maison

Les principaux facteurs qui interviennent dans la fréquentation de la Maison de la Culture sont par ordre d'importance :

1. Le nombre d'enfants de moins de quatorze ans. Les ménages ayant des enfants en bas âge et n'ayant pas la possibilité de les faire garder, ne peuvent fréquenter les activités de la Maison.
2. Le fait de posséder ou non une automobile. La voiture facilite les déplacements familiaux le soir et les jours de congé dans une ville où les transports en commun sont rares, voire même totalement inexistantes à partir de 20 heures.
3. L'âge (auquel est lié le facteur économique). Les plus de soixante ans aux revenus assez modestes dans la majorité des cas pensent que la Maison est « bien pour les jeunes ».
4. Les horaires de travail. Des horaires de travail normaux permettent de consacrer plus de temps à des loisirs extérieurs.

### II. L'almanach

L'almanach, c'est le bulletin de la Maison. Chaque mois de la saison, ce bulletin propose un thème à son public : la guerre, l'école, la poésie, la condition ouvrière, etc. Cet almanach, avec une bibliographie simple et bien faite, donne de larges citations des auteurs qui se sont exprimés sur le sujet choisi. Ensuite sont organisées des conférences, des films qui portent sur la même question. Nous avons, sous les yeux, l'almanach consacré aux « Intellectuels ». Il rappelle, d'après l'étude de Louis Bodin dans la collection « Que sais-je ? » que ce mot n'apparaît que très tardivement en France, en 1894, comme titre d'un manifeste des défenseurs de Dreyfus publié par « L'Aurore » et qui associait notamment les noms d'Emile Zola, Anatole France, Marcel Proust et Léon Blum.

diaire d'un garage, l'acheteur et le vendeur d'une automobile d'occasion traitent directement. Ils partagent le bénéfice de l'opération, et donnent une commission au courtier qui les aura mis en relations. Actuellement, il existe deux grandes sociétés de courtage. A Paris, à Lausanne. Ce travail est à la fois fructueux et sans risque, puisque la compagnie n'engage pas ses fonds propres, mais se contente de faciliter des jeux d'écriture entre deux banques (clients solvables !), et que les commissions sont importantes.

### Précautions

La Suisse, ce n'est pas l'Egypte de Nasser, mais mieux valait s'assurer, pensa M. André Lévy, une solide implantation locale.

L'étude de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Cottier, avocat à Lausanne, lui offrait ces garanties. M<sup>e</sup> Cottier est spécialisé dans les relations d'affaires avec le Moyen-Orient (il est avocat d'une des parties du procès Bebawi) et, notabilité radicale, il connaît les tenants et aboutissants du Canton. (L'ancien procureur général du canton, M<sup>e</sup> Chavan, est associé à son étude ; il porte donc à la fois son titre d'avocat en exercice et celui d'ancien procureur, ce qui nous semble discutable

# L'affaire Caisse de retraite Thorens : conclusion grâce à la bonne volonté de tous, y compris celle du contribuable

Nous avons longuement décrit les difficultés de la caisse de retraite Thorens qui étaient apparues au moment où cette société fut rachetée par Paillard, où la caisse de retraite cessa d'être alimentée par les cotisations des ouvriers et de l'employeur ; le bilan révélait un large déficit technique (1,39 million). Le comité chargé d'étudier une solution à ce problème a déposé son rapport. Une assemblée extraordinaire a ratifié à l'unanimité, moins un certain nombre d'abstentions, ses conclusions. Très aimablement, la direction de Paillard nous a adressé un exemplaire de ce rapport et du règlement final. En bref de quoi s'agit-il ?

Primitivement, l'assainissement — selon le projet de juin 1965 — prévoyait deux mesures douloureuses pour les ouvriers Thorens. Une réduction des promesses de rentes, allant jusqu'à 40 % pour les classes d'âge les plus jeunes et la suppression de la couverture du risque d'invalidité.

Sur ces deux points, le règlement définitif apporte une amélioration : le risque d'invalidité est pris en charge par le Fonds de prévoyance Paillard, la réduction des rentes ne sera que de 20 % pour les classes les plus défavorisées (affiliés nés après 1903).

Comment cette dernière amélioration a-t-elle été possible ?

Au don de 400 000 francs de la famille Thorens, M. Frédéric Thorens, à titre personnel, a ajouté 50 000 francs. Mais c'est la Caisse cantonale des retraites populaires et l'Etat de Vaud qui ont fait l'essentiel.

Les Retraites populaires reprendront les obligations qui figuraient dans le portefeuille de la caisse Thorens au cours de 97,5 % (en bourse, elles ne pourraient être réalisées qu'au cours de 90 à 95 %, plusieurs ayant un rendement faible, inférieur à 4%). Quant à l'Etat de Vaud, on sait qu'il encourage ceux qui cotisent pour s'assurer une rente-vieillesse auprès de la Caisse des retraites populaires en versant des primes d'encouragement. Par un artifice juridique, la caisse de retraite Thorens est dissoute, transformée en société mutuelle, qui échelonnera ses versements aux Retraites populaires afin de toucher, chaque fois, les primes de l'Etat. Aussi l'article 14 de la nouvelle société mutualiste prévoit expressément : « **La société reçoit une subvention de l'Etat** ».

## Du particulier au général

Que cette affaire soit réglée par entente entre les parties, tant mieux. Félicitons la F.O.M.H. d'avoir obtenu une substantielle amélioration par rapport au projet d'assainissement primitivement prévu et surtout d'avoir fait la preuve qu'inorganisés les ouvriers ne pourraient efficacement défendre leurs intérêts. Quant à l'artifice qui permet l'utilisation complaisante de dispositions légales, il nous laisse songeurs. Les contribuables vaudois sont de la sorte associés au règlement d'une affaire où l'un des intéressés est une des plus grandes entreprises de Suisse (bénéfice brut de l'exercice 1964 : 8,4 millions dont 4 millions d'amortissement et 4,3 millions de bénéfice net). L'Etat, dont le bilan est moins prospère, se montre bon prince ; et il est des circonstances où des sociétés qui n'aiment pas ses intrusions dans les affaires économiques savent se rappeler à son souvenir.

Mais il reste un problème général, celui de la gestion des innombrables fondations responsables des retraites des entreprises privées. Une surveillance plus

poussée de leurs calculs actuariels, nous l'avons dit, serait nécessaire, et surtout leur politique de placement des fonds accumulés devrait être mise au service du financement des investissements collectifs essentiels dont le logement en particulier.

Il y a là un problème qui intéresse l'Etat et les syndicats. Il serait fâcheux que l'affaire caisse de retraite Thorens ne soit pas comprise comme un salutaire avertissement de portée générale.

## Chronique des Raffineries

Dans notre dernier numéro, nous annonçons quelques précisions sur le projet de rachat des Raffineries du Rhône tel que l'envisagent les grands consommateurs suisses.

Les acheteurs, d'après cette étude, se contenteraient d'acquérir auprès d'Italo-Suisse le 50 % du capital des RR et ils admettent comme base de calcul qu'ils obtiendraient les actions au cours de 80 %. La moitié du capital des RR leur coûterait donc quarante millions.

D'autre part, ils estiment que l'exploitation aux prix actuels est rentable et permet de couvrir même les amortissements. Or ces prix sont considérés comme très avantageux à long terme. Les membres du consortium en bénéficieraient pendant sept ans (soit pour une durée équivalente à celle du contrat avec les Russes.)

La répartition entre les grands consommateurs se ferait ainsi :

Production de la Raffinerie: 2 000 000 tonnes par an  
Contrat de processing

(travail à façon) d'AGIP 666 600 tonnes par an  
Reste pour le consortium 1 333 400 tonnes par an

A supposer qu'AGIP s'associe au consortium, tout consommateur devrait souscrire une participation proportionnelle à ses achats. Ainsi des achats de 200 000 tonnes par an, soit le 10 % de la production, exigeraient une mise de 4 millions. Si AGIP ne s'associait pas, la participation serait pour la même quantité de 6,6 millions.

Le calcul est à la fois simple et ingénieux; un point faible, toutefois. Le problème de la liquidation de la créance d'Italo-Suisse de 58 millions n'est pas abordé dans ce plan financier.

## Deux informations

Les municipalités de Genève et de Lausanne vont procéder à un large échange de vue sur la situation des RR. Le Conseil d'Etat vaudois y participera aussi. Il est la « partie invitante ».

La conférence de l'ingénieur Zehnder, prononcée à Saint-Gall, sur les problèmes d'avenir de la politique énergétique suisse, a fait quelque bruit dans la presse suisse. M. Zehnder travaille pour la CIBA. Il aurait affirmé qu'en recourant au pétrole russe, des indépendants pourraient tenir en échec les grands du Cartel.

La N.Z.Z. s'est empressée de réfuter cette affirmation et l'agence Upi de diffuser largement les arguments du journal zuricois.

Tout l'intérêt tient au fait que M. Zehnder est au service de l'industrie chimique bâloise. Avait-il le feu vert de sa direction ?

L'article en question de la N.Z.Z. rappelle quels sont les principaux acheteurs européens de pétrole russe. En tête, l'Italie qui couvre, grâce au brut russe, le 18,7 % de ses besoins; ce chiffre prouve à l'évidence que l'E.N.I. n'est pas asservi à l'ESSO, comme beaucoup le prétendent, mais que la société italienne a toujours la possibilité de négocier et de choisir ses fournisseurs.

## Responsabilités

Nous avons montré dans notre dernier numéro à quel point les grandes banques dans des intentions

spéculatives s'employèrent à répandre l'optimisme pour faire monter en bourse les actions des Raffineries du Rhône. Voici, à titre de document, une des fiches économiques de la Société de Banque suisse consacrée à Italo-Suisse. Elle est savoureuse, si l'on sait qu'elle est datée de décembre 1963.

**Perspectives à court et à long terme:** Etant donné la nouvelle orientation des placements, les perspectives de la société sont fonction de l'évolution économique et boursière en Italie ainsi que de l'avenir des Raffineries du Rhône S.A. Ces dernières années, l'économie italienne s'est signalée par un rythme de croissance particulièrement élevé. Dans la mesure où l'Italie demeurera fidèle au Marché commun, elle sera appelée à se développer plus rapidement que les autres partenaires de la CEE, ce dont devrait tout particulièrement bénéficier l'industrie sidérurgique à laquelle Italo-Suisse est intéressée. Quant aux résultats financiers des Raffineries du Rhône S.A., les perspectives sont des plus favorables. La totalité de la production est vendue en vertu de contrats à long terme, si bien que l'écoulement du pétrole raffiné ne cause aucun souci à la société. Les revenus des actions Raffineries du Rhône contribuent à renforcer le potentiel de gain d'Italo-Suisse.

## Les Paysans de Lausanne (suite)

pour un magistrat ayant exercé une fonction d'une telle importance !).

M<sup>e</sup> Cottier assura donc à M. Lévy une efficace couverture locale.

Le Conseil d'administration de cette compagnie se compose en effet de MM. Jean-Pierre Cottier, André Lévy, Emmanuel Faillettaz (Comptoir Suisse, Feuille d'Avis et Imprimeries réunies, Câbleries de Cossonay) et M. Alfred Gisling, directeur de la Banque Cantonale. A l'échelle locale, un groupe de pression de bonne qualité était créé.

## Les bonnes affaires

La réussite fut fulgurante. Qu'on en juge par le tableau des bénéfices par action et des dividendes.

	1960	1961	1962	1963	1964
Bénéfices par actions	Fr. 107.-	1029.-	683.-	717.-	380.-
Dividende	Fr. 50.-	70.-	70.-	100.-	100.-

Au bilan, entre 1960 et 1964, les réserves ont passé de 2000 francs à 5,3 millions; les titres de 34 000 francs à 1,7 million, les disponibilités de 326 000 francs à 1,9 million. Quant au bénéfice, il a passé de 32 000 francs à 1,9 million. En cinq ans, c'est un graphique ascensionnel !

Ajoutons que le capital est de 5 millions, que les actions valent trois fois leur valeur nominale, qu'elles sont négociables hors bourse, et que les augmentations du capital permettent d'intéressantes opérations boursières.

La société se propose non seulement de poursuivre son travail de courtier, mais aussi de travailler avec ses fonds propres. Etant donné son réseau d'informations, on peut dire qu'elle pourra jouer quasi à coup sûr. Il y aura encore de beaux jours.

Telle est la société décidée à installer son pignon sur la Cheneau-de-Bourg, qui inquiète les commerçants locaux et qui pouvait, avec poids, faire valoir ses intérêts auprès des services municipaux.

## Monaco

Ce qu'il est intéressant d'observer, c'est les garanties qu'apportent les notables locaux à ces activités financières internationales, assurant la sécurité de la place, étant associés en contre-partie à la prospérité des Euro-dollars.

Ce n'est plus en vendant des carottes sur le marché de la Riponne que font fortune, aujourd'hui, les Paysans de Lausanne.